

Técou, le 13 mai 2025

Aux Conseillers Communautaires Titulaires et Suppléants
de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

Objet : *Convocation au Conseil de communauté
de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet*

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération, qui se tiendra le :

LUNDI 19 MAI 2025 à 18h00
Dans les locaux de la Communauté d'agglomération
Le Nay - 81600 Técou

L'ordre du jour du Conseil de Communauté sera le suivant :

Approbation procès-verbal

1°) DELIBERATIONS

- 01- Constitution du groupement de commandes pour les accords-cadres de vérifications périodiques des équipements réglementaires
- 02- Avenant n°1 au marché de Prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés sur 10 communes de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet
- 03- Avenant n°1 aux marchés « Prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés sur 8 communes du territoire de la communauté d'agglomération secteur salvagnacois »
- 04- Avenant 1 au marché « Prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés sur 11 communes de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet »
- 05- Programme LEADER 2023/2027- Modification de la convention de partenariat avec la structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) Pays de Cocagne Gaillac-Graulhet

- 06- Bilan de la concertation et arrêt du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Giroussens
- 07- Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rivières
- 08- Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Graulhet
- 09- Modification du Règlement cadre du Fonds de concours pour l'acquisition d'équipements pour l'organisation de manifestations et d'instruments de musique
- 10- Tarification du Centre archéologique - Musée de Montans - Gratuité d'entrée 2025
- 11- Approbation de la révision des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala
- 12- Approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala aux communes de Viala du Tarn, Verrières, Curan et Saint Laurent de Lévézou

2°) QUESTIONS DIVERSES

3°) INFORMATIONS

Vous trouverez ci-joint une note explicative de synthèse relative à chaque point évoqué ci-dessus.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de toute ma considération.



Paul SALVADOR,
Président de la Communauté d'agglomération

Pouvoir : Pour une bonne organisation de la réunion, il est demandé que le pouvoir soit retourné par mail à l'adresse assemblee@gaillac-graulhet.fr ou déposé au Bureau des assemblées **avant le lundi 19 mai 2025 - 12h00.**